

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Gestion de Libreville : harmoniser les points de vue

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

COMMENT améliorer l'image de Libreville et le quotidien de ses habitants ? Vendredi dernier, cette problématique était au centre d'une séance de travail entre le ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat, Léon Armel Bounda Balonzi, l'édile de la capitale gabonaise, Léandre Nzue, et les responsables de la Direction générale de l'environnement. Pour les deux hautes personnalités, il était surtout question d'harmoniser les points de vue sur trois points communs.

D'abord la gestion des voiries de Libreville qui nécessite, selon les deux parties, la mutualisation des moyens pour attaquer l'ensemble des voies de communication de cette cité. Une mutualisation primordiale pour le ministre des Travaux publics, en raison du projet dénommé "Nids-de-poule zéro" qui intègre le "Grand Libreville", réunissant les communes d'Akanda, d'Owendo et de Libreville. La mise en œuvre de cette opération permettra de fluidifier davantage la circulation, "parce que les nids-de-poule sont à l'origine de beaucoup de bouchons à Libreville", a expliqué le membre du gouvernement. Ainsi, s'ils se mettent ensemble, la mairie, le génie militaire et les Travaux publics peuvent arriver à bout de ces crevasses sur les chaussées. Ensuite, le secteur des transports. Le ministre et le maire ont, notamment, parlé de l'insertion et de la gabonisation des métiers de chauffeur de taxi, de clandos et autres. Un vieux projet qui serait déjà très avancé au niveau de l'Hôtel de Ville de Libreville. La finalité étant de créer des emplois pour les jeunes gabonais. Lesquels pourraient bénéficier d'une réduction jusqu'à 50% sur les taxes imposées pour la mise en circulation d'un véhicule à usage de taxi. Le ministre et ses hôtes en ont profité pour évoquer la question des par-



La séance de travail a permis au membre du gouvernement et à l'édile de Libreville de réaffirmer l'ambition d'améliorer l'image de la capitale.

kings qui manquent cruellement à Libreville. Et, donc, la possibilité d'en construire, comme au Sénégal où, pour mieux gérer les espaces, les autorités ont fait construire

des parkings en étage. Enfin, l'habitat. Le ministre a proposé au maire de "vendre des parcelles viabilisées aux compatriotes qui en ont besoin parce que, chaque fois

que les sociétés immobilières sont venues construire pour le compte des populations, notamment des logements sociaux, les projets aboutissent difficilement". Une idée ap-

préciée à sa juste valeur par Léandre Nzue qui s'est également félicité du projet de construction d'une usine de traitement d'ordures, à travers les partenariats publics-privés.

Numérisation des documents des transports terrestres : les interrogations de la CGPMEI

Abel EYEGHE EKORE
Libreville Gabon

DANS sa volonté de sécurisation et de numérisation des documents des transports terrestres en territoire gabonais, évoquée en septembre 2009, lors d'un atelier organisé à Libreville, le ministère des Transports avait invité les petites et moyennes entreprises et industries, à réfléchir pour que le permis de conduire, la carte grise, les licences de transport, soient réduits en format ID. C'est-à-dire en macaron, gérés par une application qui centralisera toutes les données dans une seule base. Une démarche avait été entreprise en vue d'aboutir à l'identification d'un seul fournisseur ou prestataire ayant les compétences techniques et technologiques

capables de traduire la volonté du gouvernement en action concrète et applicable.

Selon le président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries (CGPMEI), Emmanuel Marcos Zue, une consultation publique a été lancée par voie d'appel d'offres des entreprises pouvant prétendre accompagner les autorités du ministère des Transports dans cette démarche de modernisation. " Des PME internationales et locales se sont bousculées pour répondre à cet appel d'offres, et environ 4 entreprises sont arrivées en tête. L'admission à cet appel d'offres était conditionnée par le paiement d'un montant de deux millions de francs et la présentation d'un avant-projet dont la réalisation nécessitait un investissement



Le président de la CGPMEI, Emmanuel Marcos Zué.

minimum de 20 millions par impétrant", a-t-il rappelé. Ne voyant pas les choses évoluer jusqu'alors, Emmanuel Marcos Zue a donc, au cours d'une rencontre avec la presse, appelé le

ministère des Transports " à organiser une consultation auprès des quatre PME qui restent dans l'attente d'une suite à cette procédure qui a été honorée par les entreprises en toute transparence."